

- b) Autorisation automatique (surveillance): articles (principalement des biens de luxe) qui peuvent être importés comme articles à autorisation automatique jusqu'à ce que les importations dudit article dépassent les bornes et soient susceptibles de nuire à l'économie du pays. Si cela se produit, le gouvernement remet une instruction aux services administratifs chargés de l'autorisation des permis d'importation leur précisant de suspendre les autorisations;
- c) Autorisation automatique (diversification): articles dont l'importation est restreinte à certains secteurs géographiques (ne s'applique actuellement qu'au Japon); et
- d) Autorisation automatique: articles dont les permis d'importation sont automatiquement autorisés par les banques de change.

Le gouvernement coréen a adopté une politique de libéralisation graduelle relativement aux exigences des permis d'importation. Au nombre des améliorations importantes apportées jusqu'à présent, citons l'élimination des articles ne pouvant être importés, la révision annuelle plutôt que semestrielle des avis et l'adoption d'un code à huit chiffres du CCD plutôt qu'à quatre chiffres. De plus, le nombre d'articles jouissant d'une autorisation automatique par rapport à ceux frappés de restrictions d'importation est passé de 69,4 à 74,7% du nombre total des articles tarifaires ci-après.

LIBERALISATION DES PERMIS D'IMPORTATION

	1/7/1980 <u>30/6/1981</u>	1/7/1981 <u>30/6/1982</u>
Articles à autorisation automatique (A)	5182	5519
Articles restreints (B)	2282	1886
Nbre total d'articles dotés de tarifs (C)	<u>7465</u>	<u>7465</u>
Taux de libéralisation (A/C)	69,4%	74,7%

Bien que le gouvernement coréen soit déterminé à libéraliser davantage les importations, on estime qu'il continuera à placer certains de ces articles sur la liste des articles surveillés et à augmenter les tarifs de certains autres chaque fois que les conditions du marché le demanderont.